

Marie-Jo Zimmermann : un engagement dans l'espace de la cause des femmes

Marie-Jo Zimmermann, Janine Mossuz-Lavau, ÉSENTATION BIOGRAPHIQUE Guillermo Wolf, Yves Denéchère

DANS HISTOIRE@POLITIQUE 2012/2 n° 17 , PAGES 87 À 97
ÉDITIONS CENTRE D'HISTOIRE DE SCIENCES PO

DOI 10.3917/hp.017.0087

Date de mise en ligne : 04/07/2012

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-histoire-politique-2012-2-page-87?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Centre d'histoire de Sciences Po.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

« Marie-Jo Zimmerman : un engagement dans l'espace de la cause des femmes. Témoignage oral recueilli le 8 novembre 2007. Discutante : Janine Mossuz-Lavau », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 17, mai-août 2012, www.histoire-politique.fr

Marie-Jo Zimmermann :
un engagement dans l'espace de la cause des femmes
Témoignage oral recueilli le 8 novembre 2007

Discutante
Janine Mossuz-Lavau

Transcription et présentation biographique
Guillermo Wolf et Yves Denéchère

Marie-Josée Zimmermann, dit Marie-Jo Zimmermann, est née le 29 avril 1951 à Creutzwald en Moselle. Diplômée de l'université de Strasbourg, elle a été professeure certifiée d'histoire-géographie au collège Mazonod d'Augny et à l'ensemble scolaire Sainte-Chrétienne de Metz. Elle est mariée et mère de deux enfants.

Lors de ses études à l'université de Strasbourg, elle est membre de l'Union des jeunes pour le progrès. Elle adhère au Rassemblement pour la République (RPR) en 1981. En 1986, elle est choisie par Pierre Messmer, alors député de la Moselle, pour être candidate sur sa liste aux élections législatives. En 1989, elle est élue conseillère municipale de la ville de Metz.

En 1993, elle est députée suppléante de la circonscription de Metz III. Le 1^{er} février 1998 à la suite de l'invalidation du candidat originellement désigné pour cette circonscription, elle est candidate et est élue députée. Au cours de ses différents mandats législatifs, elle a notamment défendu les lois sur la réforme de la Constitution ainsi que les différentes lois sur la parité en politique et sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

En mars 1998, elle est élue conseillère régionale de Lorraine, et à partir de 2001 vice-présidente en charge de la gestion des lycées. Elle siège également au bureau du groupe UMP à l'Assemblée nationale et au bureau politique de l'UMP. Elle est actuellement membre de la commission des lois, vice-présidente du conseil de surveillance de la Caisse nationale des allocations familiales et enfin vice-présidente du groupe d'études sur le scoutisme.

En 2002, elle est nommée par le président de la République Jacques Chirac rapporteure générale de l'Observatoire de la parité, poste qu'elle occupe de 2002 à 2009, et présidente de la Délégation parlementaire aux droits des femmes, poste qu'elle occupe toujours en 2012.

« Marie-Jo Zimmerman : un engagement dans l'espace de la cause des femmes. Témoignage oral recueilli le 8 novembre 2007. Discutante : Janine Mossuz-Lavau », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 17, mai-août 2012, www.histoire-politique.fr

Témoignage oral recueilli dans le cadre du séminaire « Femmes et pouvoir exécutif dans le monde » organisé par Christine Bard (professeure d'histoire contemporaine, université d'Angers), Janine Mossuz-Lavau (directrice de recherche au CEVIPOF), Gabrielle Costa de Beauregard (secrétaire générale du Centre d'histoire de Sciences Po), Emmanuelle Latour (secrétaire générale de Observatoire de la Parité), Bibia Pavard (doctorante, Centre d'histoire de Sciences Po). Programme « Histoire politique et culturelle du genre », Centre d'histoire de Sciences Po.

Dites-nous quelques mots de votre parcours politique. Quand et comment venez-vous à la politique ? À quelle date avez-vous adhéré au RPR ? Quelles sont les grandes étapes de votre parcours jusqu'à aujourd'hui ?

J'ai été élevée dans une famille gaulliste. Mon père était né un 18 juin et pour lui c'était quelque chose de symbolique. Dans la famille nous étions vraiment gaullistes, donc quand j'étais étudiante à Strasbourg, j'ai adhéré à l'Union des jeunes pour le progrès [créée en 1965] qui rassemblait les jeunes gaullistes. C'est ainsi que j'ai débuté ; ensuite, en 1981, j'ai adhéré au RPR.

Mon parcours politique est très simple. Comme je le rappelle toujours, je suis ce qu'on peut appeler un « accident de l'histoire ». J'ai été professeure d'histoire-géographie, avec une grande passion pour mon métier d'enseignante. J'ai toujours dit que tout ce que je véhiculerais en tant qu'enseignante serait gratuit. Ce qui me fait vraiment plaisir, lorsque notamment je suis en campagne électorale ou lorsque je parcours la ville de Metz, c'est de rencontrer mes anciens et anciennes élèves, d'aller prendre un café avec eux ; quand ils font un repas entre anciens, ils m'invitent. C'est vraiment le métier que j'avais choisi.

En 1997, j'ai accepté d'être la suppléante d'un député, parce qu'il était jeune et qu'il avait donc peu de chances de mourir, et deuxièmement parce qu'il avait tellement de tempérament que j'étais convaincue qu'il ne serait jamais nommé ministre. Donc j'étais partie pour rester suppléante à vie. Mais il avait tellement de caractère qu'il a été invalidé en 1997. Du jour au lendemain – le 17 décembre 1997 –, je me retrouve donc candidate. Cela a été un tournant dans ma vie personnelle : admettre qu'il faut quitter l'enseignement et se lancer dans la bataille, la vraie bataille électorale, ce n'est pas forcément évident. Surtout dans un scrutin uninominal, une élection législative. Même si vous avez déjà fait des campagnes en tant que militante ou en tant que suppléante, quand vous êtes candidate la dimension change.

En 1997, ce n'était pas dans la mode de mon mouvement politique – le RPR – d'investir une femme. Bien entendu quand mon député a été invalidé à 17 h, à 17 h 15 vous aviez déjà trois candidats déclarés et un candidat qui avait été battu en juin 1997 – et battu à plate couture – qui déposait sa candidature en disant : « De toute manière c'est une incapable, c'est quelqu'un qui n'émergera jamais à l'Assemblée nationale, vous avez besoin de moi parce que je vais au combat. » À l'époque il faisait partie de la jeune garde des chiraquiens et il était payé, dans le vrai sens du terme, pour monter au créneau contre Monsieur Nicolas Sarkozy. Mon premier combat a

« Marie-Jo Zimmerman : un engagement dans l'espace de la cause des femmes. Témoignage oral recueilli le 8 novembre 2007. Discutante : Janine Mossuz-Lavau », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 17, mai-août 2012, www.histoire-politique.fr

consisté à dire que de toute manière j'avais été suppléante et que j'avais un droit à être candidate. Celui qui m'a le plus soutenue à l'époque, c'était Charles Pasqua, aussi étrange que cela paraisse. Il m'a dit : « De toute manière, non seulement vous allez être candidate, vous allez être investie et vous ferez mieux que votre prédécesseur. » C'est ce qui s'est passé : j'ai été élue le 1^{er} février 1998 avec 58 % des voix. Mais j'ai toujours été convaincue – parce que tout en étant députée depuis dix ans, j'ai vraiment gardé les pieds sur terre – que ma première élection ce n'était pas mon élection.

Le vrai travail pour moi a commencé le 3 février 1998 quand je suis entrée à l'Assemblée nationale. Dans notre groupe parlementaire de cent quarante-cinq députés, seules six femmes siégeaient. Il y avait trois « filles de » (Françoise de Panafieu, Michèle Alliot-Marie et Roselyne Bachelot-Narquin), une « femme de » (Martine Aurillac), puis Jacqueline Mathieu, députée de Nice qui depuis a été écartée parce qu'elle était un peu indisciplinée, et Marie-Jo Zimmerman. Donc seulement six femmes sur cent quarante-cinq députés, avec des femmes qui n'avaient pas vraiment envie de défendre les femmes.

En tant que députée, j'avais deux combats à mener. D'abord dans ma circonscription. Succéder à un homme qui a été député pendant six mandats, c'est difficile. Dans le centre ville – deux gros cantons qui représentent 60 % de la ville de Metz –, cela s'est passé relativement bien. Par contre dans les cantons ruraux, les gens qui me connaissaient en tant que suppléante avaient du mal à intégrer le fait qu'une femme puisse être candidate. L'ancienne génération des maires de petites communes – souvent des agriculteurs – me voyant arriver dans leur ferme se disait : « Marie-Jo, elle est sympa mais elle ne comprend rien. » Donc le premier combat, c'était d'être capable de gagner cinq ans après.

Le deuxième combat, c'était à l'Assemblée nationale où, grâce à Lionel Jospin – mais après j'ai bien compris que ce n'était pas du tout grâce à lui mais grâce aux femmes parlementaires qui étaient dans le groupe socialiste –, on était en train de voter la réforme constitutionnelle qui nous a permis ensuite de voter les lois sur la parité. Pour vous dire que je ne rêvais pas d'être députée, c'est qu'entre février 1998 et mai 1998, j'ai continué bénévolement à assumer mes cours d'histoire-géographie parce que j'avais des terminales. Je me souviens que lorsque j'ai été élue, les journalistes de France 3 sont venus au lycée et ont demandé à mes élèves : « Qu'est ce que ça vous fait d'avoir un député ? » et un de mes élèves leur répond : « Vous savez nous on est contents. Mais nous ce qui nous rassurerait encore plus, c'est qu'elle reste avec nous pour terminer l'année parce qu'on a envie d'avoir notre bac. » J'ai continué mes cours jusqu'en juin.

Je me suis vraiment investie à l'Assemblée nationale à partir du mois d'octobre. Et c'est Jean-Louis Debré, auquel j'ai toujours habitude de rendre hommage, qui m'a confié tout le travail à faire au sein du groupe RPR sur la réforme constitutionnelle, et, en premier lieu, un véritable travail de pédagogie parce que ce n'était pas évident que mon groupe ait envie de voter cette réforme. Il m'a demandé de suivre, pour le groupe RPR alors dans l'opposition, l'élaboration des lois sur la parité. Je participe

« Marie-Jo Zimmerman : un engagement dans l'espace de la cause des femmes. Témoignage oral recueilli le 8 novembre 2007. Discutante : Janine Mossuz-Lavau », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 17, mai-août 2012, www.histoire-politique.fr

donc à ce travail. Entre-temps, Nicolas Sarkozy était devenu secrétaire général du RPR et les élections européennes avaient créé une fracture entre Pasqua et Sarkozy. Or, la personne chargée des femmes au RPR était numéro deux de la liste de Charles Pasqua. Un jour Sarkozy me téléphone et me dit : « Tu es jeune députée, tu n'as rien à faire, est-ce que tu pourrais t'occuper des femmes au RPR ? » J'ai immédiatement accepté et c'est comme cela qu'au sein de mon parti et à l'Assemblée, j'ai commencé à exister sur le plan parlementaire. Quand vous êtes cent quarante-cinq députés et qu'il n'y a que six femmes, pour avoir un rapport, pour être orateur du groupe, pour avoir une mission dans telle ou telle commission, il faut jouer des coudes. Le fait de m'être investie sur les femmes m'a fait émerger au sein du groupe. J'avais de la personnalité, j'avais du tempérament et j'avais aussi un relationnel très simple avec mes collègues. J'ai réussi, avec Jean-Louis Debré, à ce que pratiquement tout le groupe RPR vote la réforme constitutionnelle, ce qui n'était pas acquis d'avance. Madame Alliot-Marie n'a pas voté la réforme et elle m'en a toujours voulu d'avoir mené ce combat.

D'autre part au sein de mon groupe, Roselyne Bachelot-Narquin avait défendu le projet de loi sur le PACS. Comme elle s'était beaucoup investie dans la cause des femmes, elle aurait pu être l'oratrice de mon groupe politique. Mais, Jean-Louis Debré a souhaité me confier ce dossier, à moi jeune parlementaire moins marquée par le combat sur le PACS. J'ai beaucoup appris, notamment à être quelqu'un de très diplomate, ce que je n'étais pas forcément au départ.

En 2002 j'ai été élue sur mon nom, avec ma propre campagne électorale en m'appuyant sur le travail effectué entre 1998 et 2002. Il ne me manquait que cent cinquante voix pour passer au premier tour, à l'étonnement général : « Comment cette incapable est-elle capable d'arriver à pratiquement être élue au premier tour ? » Entre 2002 et 2007, Jean-Louis Debré, toujours lui mais cette fois en tant que président de l'Assemblée nationale, me donne la Délégation aux droits des femmes. En 2007, je suis élue députée au premier tour avec près de 52 % des voix avec en face de moi onze candidats.

Passons maintenant à ce que vous avez eu à faire pour la défense des droits des femmes. À l'origine, vous n'étiez pas féministe. Est-ce qu'aujourd'hui vous vous définissez comme féministe ?

Je ne me définis toujours pas en tant que féministe mais les autres me qualifient ainsi, donc je dois l'être.

Vous connaissez « Femme-Avenir » ? Est-ce que ce féminisme gaulliste qui existe depuis 1965 n'a pas influencé votre parcours ?

Je n'ai pas ressenti le besoin d'adhérer à ce mouvement. J'ai démarré en disant que j'étais un accident de l'histoire et que j'ai eu la chance de commencer par un mandat parlementaire. Pour moi, faire de la politique c'est avoir une chance un jour d'avoir un mandat ; et j'ai démarré ainsi. Simplement entre 18 et 45 ans, cela ne m'a pas du tout traversé l'esprit.

« Marie-Jo Zimmerman : un engagement dans l'espace de la cause des femmes. Témoignage oral recueilli le 8 novembre 2007. Discutante : Janine Mossuz-Lavau », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 17, mai-août 2012, www.histoire-politique.fr

Aujourd'hui non seulement je comprends le combat que les unes et les autres vous avez mené¹ et je vous admire et j'estime que c'est mon devoir, aujourd'hui que je suis parlementaire, de m'investir sur cette question et de témoigner que le combat des femmes – dans la vie politique ou dans la vie professionnelle – n'est pas un combat facile à mener. Surtout je prends conscience aujourd'hui, qu'au-delà du combat que l'on mène pour faire évoluer la parité en politique et l'égalité entre les femmes et les hommes sur le plan professionnel, il faut expliquer à la génération qui suit la nôtre que ce combat a été mené. C'est la pédagogie que je mets en œuvre à l'égard de mes collègues parlementaires de ma génération mais surtout auprès de celles de la génération suivante : « Attention tout combat gagné n'est pas forcément la victoire d'une guerre. » Tout est fragile et aujourd'hui je pense sincèrement qu'il faut être vigilant.

Je vais vous citer un exemple : j'ai toujours défendu la loi du 9 mai 2001 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la loi de Catherine Génisson, qui a été pour moi la référence. Même si je suis UMP, j'ai fait pendant cinq ans la promotion de la loi de ma collègue socialiste qui était une bonne loi permettant, avec les outils qu'elle donnait, de faire avancer l'égalité professionnelle. Aussi, quand en mars 2006, une loi sur l'égalité salariale est votée, je n'y étais pas trop favorable mais si ça pouvait faire avancer les choses... À l'article 3 de cette loi, il était prévu de donner une aide aux PME pour les aider à financer les congés maternité de leurs salariées ; c'est-à-dire que, quand une femme partait en congé maternité, on la remplaçait par quelqu'un au salaire duquel l'État participait. Le décret d'application sort en mars 2007. Ensuite le projet de loi de finance est publié et tout à fait par hasard, l'administrateur qui est à l'Assemblée nationale le feuillette et me dit : « Écoutez Madame Zimmermann, je suis un peu intrigué par l'article 54 de ce projet de loi de finance » ; écrit avant mars 2007, tout le monde le sait, cet article entraînait la suppression pure et simple de l'article 3 de la loi de 2006. Je monte donc au créneau, je dis : « On va déposer un amendement », tout le monde est d'accord pour le voter et même pas six mois après la sortie du décret d'application, dans le projet de loi de finance, on supprime l'article 3. On me donne comme explication : « Depuis la sortie du décret d'application, personne n'a demandé à bénéficier de cette faveur. » Mais est-ce qu'à un moment donné, on a simplement fait une toute petite information ? De fait, en intervenant à « Planète PME », je me rends compte que personne ne connaît l'article. Je remonte au créneau mais on me répond : « Madame Zimmermann, si vous en êtes d'accord, on va vous faire une fleur : on va abonder les crédits de l'organisme qui s'occupe du retour à l'emploi des femmes » ! Au final, la promesse du gouvernement de faire un travail commun entre Bercy et la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale pour réintroduire une mesure exceptionnelle pour les PME afin d'aider les chefs d'entreprises à mieux intégrer la place de la femme dans leur entreprise est tombée à l'eau.

¹ [Note de la rédaction : des leaders féministes étaient présentes dans l'auditoire lors de la séance de ce séminaire « Femmes et pouvoir exécutif dans le monde ».]

« Marie-Jo Zimmerman : un engagement dans l'espace de la cause des femmes. Témoignage oral recueilli le 8 novembre 2007. Discutante : Janine Mossuz-Lavau », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 17, mai-août 2012, www.histoire-politique.fr

Sur la parité au Sénat, une toute petite anecdote qui m'a stupéfaite. Après le vote des lois sur la parité, on permet dans les départements où il y a trois sénateurs au moins, un *chabada-bada* en y installant le vote à la proportionnelle. En 2003, on change la loi, par un amendement qui fait passer l'instauration du scrutin à la proportionnelle des départements de trois sénateurs à ceux de quatre sénateurs : comme cela on est tranquille, il y aura déjà un petit peu moins de femmes. À l'Assemblée nationale, la Délégation monte au créneau. Je vais devant la commission des lois, je défends mon amendement en disant que c'est complètement stupide de faire cela, que c'est un retour en arrière sur la parité. Des collègues femmes de l'UMP me disent : « Marie-Jo, tu as raison, on va monter au créneau avec toi, on sera dans l'hémicycle pour t'aider. » J'étais convaincue que nous allions réussir. Le soir, une de mes collègues parlementaires me téléphone et me dit : « Je suis un peu embêtée mais on m'a téléphoné pour me dire que si je voulais avoir un avenir ministériel, il fallait que je me calme. » Je lui ai répondu : « Ce n'est pas compliqué, occupe-toi de ta carrière, moi je m'occupe des femmes ; tu es jeune, moi je n'ai pas d'ambition ministérielle, je préfère me battre pour les femmes. » Effectivement, elle est ministre aujourd'hui. Tout cela prouve que la vigilance doit être permanente.

Maintenant venons-en à l'Observatoire de la parité. Quand y êtes-vous arrivée ? Comment envisagez-vous votre action ? Vos objectifs ? Et que diriez-vous du succès de l'Observatoire mais aussi des obstacles et des difficultés que vous avez rencontrés ?

J'ai été nommée rapporteure de l'Observatoire de la parité parce que j'ai rapidement compris que si on voulait être ministre, il fallait se soumettre et comme je ne suis pas du style à me soumettre... En 2002, le Président Chirac ne pouvait pas me proposer un secrétariat d'État et il m'a dit : « Je te propose l'Observatoire de la parité parce que je pense qu'avec le travail que tu as fait, tu seras capable de mettre en avant la problématique des femmes. »

Quand je suis arrivée à l'Observatoire de la parité, j'étais quand même un peu novice dans le domaine et j'ai eu la chance de trouver quelqu'un qui avait tenu la maison pendant plus de six mois, toute seule ; elle avait porté l'Observatoire et c'est elle qui peut beaucoup plus vous raconter les combats qu'elle a dû mener pendant ces six mois pour garder le bureau, pour simplement continuer à exister. En plus, Réjane Sénac avait une formation de Sciences Po et une maîtrise du sujet de la parité que je n'avais pas quand je suis arrivée à l'Observatoire. Quand j'ai eu la Délégation aux droits des femmes, je séparais deux choses : l'Observatoire de la parité, c'était la politique ; la Délégation aux droits des femmes, c'était l'égalité professionnelle. Les unes et les autres vous aviez fait un travail de précurseuses, un travail extraordinaire, et malheureusement ce travail n'était pas suffisamment médiatisé. Quand je suis arrivée, on avait au moins deux bureaux, rue Saint-Dominique. On s'est battu d'abord comme deux Cerbère pour qu'on ne nous les prenne pas. On n'a pas calé non plus sur un autre principe qui était de rester sous la tutelle du Premier ministre. Pour Réjane comme pour moi, la question des femmes étant transversale, il est clair que ça devait

« Marie-Jo Zimmerman : un engagement dans l'espace de la cause des femmes. Témoignage oral recueilli le 8 novembre 2007. Discutante : Janine Mossuz-Lavau », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 17, mai-août 2012, www.histoire-politique.fr

être un service du Premier ministre et il ne fallait surtout pas qu'on tombe sous la tutelle du ministère de la parité, parce qu'un ministère de ce type pouvait disparaître, donc par voie de conséquence, l'Observatoire aurait disparu par la même occasion. Aujourd'hui, le secrétariat d'État chargé de la Parité est mêlé avec les handicapés et les seniors. Je n'ai rien contre les handicapés et les seniors, je les respecte évidemment mais quand Mme Valérie Létard [secrétaire d'État chargée de la Solidarité dans le gouvernement Fillon II, juin 2007-juin 2009] m'a dit : « J'ai appris que j'étais chargée de la parité quand Monsieur Guéant l'a dit sur les marches de l'Élysée », c'est tout un symbole.

Mon objectif, en 2002, était de médiatiser l'Observatoire sur la question politique, c'est-à-dire faire des statistiques sérieuses, établir des recommandations, rendre des rapports sur l'état de la présence des femmes dans le domaine politique. Chaque fois que nous rendions ces études au Premier ministre, c'était avec une conférence de presse ; de même chaque fois que nous mettions quelque chose en ligne. Sur la question de l'égalité professionnelle, j'ai suivi la loi Génisson et dit que des lois avaient été votées en 1972, en 1983, en 2001 et qu'en 2003, 72 % des entreprises ne respectaient pas la loi ou ne la connaissaient pas ! Il fallait aussi faire connaître les deux organismes : l'Observatoire sous la tutelle du Premier ministre et la Délégation pour les droits des femmes à l'Assemblée nationale. Là aussi, il fallait qu'on arrive à nous identifier par nous-mêmes donc, à médiatiser. Pratiquement tous les deux ou trois mois, on faisait des conférences de presse pour vraiment faire rentrer dans la tête des journalistes que les femmes dans la société existaient, que des lois pour les femmes avaient été votées et que ces lois devaient être tout simplement connues d'abord et ensuite appliquées et respectées. Mon objectif était surtout que dans chaque hebdomadaire, en particulier la presse féminine - *Elle*, *Marie Claire*, *Femme Actuelle*, etc. -, ce travail soit mis en avant. Avec Réjane Sénac et les administrateurs de l'Assemblée nationale de l'époque, nous avons organisé des déjeuners avec les rédacteurs en chef, avec les journalistes... J'ai noué un réseau, je dirais presque aujourd'hui d'amitié avec certains journalistes, par exemple sur LCI, Valérie Expert. Quand j'avais besoin de médiatiser quelque chose je m'adressais à elle. À *Marie-Claire*, il y avait Corinne Golberger avec qui nous entretenions de très bons rapports. Depuis cinq ans, il y a des messages qui sont diffusés régulièrement dans ces titres. Quand je voulais faire passer des messages violents, je m'adressais à *Libération*. Par exemple, j'avais découvert que lorsqu'on prononçait des propos homophobes, on était plus verbalisé que pour des propos sexistes. J'ai téléphoné à une journaliste de *Libération* et elle m'a interviewée sur ce point. Marie-Cécile Moreau, de l'Observatoire, m'a rendu service en participant aux réunions au ministère de la Justice et en relayant le message. J'ai appris avec l'Observatoire et avec la Délégation à travailler sur ce qu'on appelle le système du réseau et à vraiment m'appuyer sur des gens qui avaient des compétences que je n'avais pas. Les compétences du féminisme, je ne les avais pas : c'est Réjane Sénac qui me les a données ; les compétences juridiques, je ne les avais pas : c'est Marie-Cécile Moreau qui me conseille sur les lois, les termes juridiques à utiliser ; par exemple c'est elle qui a préparé l'amendement

« Marie-Jo Zimmerman : un engagement dans l'espace de la cause des femmes. Témoignage oral recueilli le 8 novembre 2007. Discutante : Janine Mossuz-Lavau », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 17, mai-août 2012, www.histoire-politique.fr

sur la loi concernant les conseils d'administration en 2006. Ensuite, j'ai la mission de transmettre tout ce qui m'est donné pour faire avancer la cause des femmes.

Sur la question de la parité en politique, j'ai eu une grande crainte en 2007 : que l'on instaure du scrutin uninominal partout, car alors la situation devient impossible pour les femmes. La commission à l'investiture s'interroge : « Est-ce qu'une telle est capable, est-ce que ci, est-ce que ça ? » Et, entre-temps, un homme a déjà démarré sa campagne. Je n'aime guère les scrutins de liste, c'est clair, mais je me rends compte que c'est un palier qui permet aux femmes d'arriver à certains moments et ensuite de pouvoir s'envoler vers un scrutin uninominal. Dans un autre domaine, celui de l'égalité femmes-hommes dans le secteur professionnel, je souhaitais que l'Observatoire soit force de proposition.

Au lendemain des élections de 2007, je voulais que l'Observatoire continue à exister et c'est ainsi que j'exigeais de la part de mes collaborateurs un travail sur des chiffres, des pourcentages de candidates, d'élues au premier tour et d'élues au deuxième tour, sur le nombre de femmes au moment des dépôts de candidatures, sur le nombre de femmes dans tel parti politique, etc. Je veux que l'Observatoire soit le plus compétitif possible de façon à ce qu'il devienne une référence ; aujourd'hui avec les résultats que nous fournissons et les recommandations que nous faisons pour les candidatures, il est devenu une référence. Aujourd'hui le site Internet de l'Observatoire est consulté trois cents fois par jour. L'Observatoire est là pour donner des informations, aider. On vient d'ouvrir un forum sur les femmes aux élections municipales, on essaie de le rendre interactif et que les membres de l'Observatoire s'investissent vraiment.

L'Observatoire de la parité n'est pas un « fromage de la République ». Les trente-six membres n'ont aucune indemnité, ils n'ont aucun jeton de présence, la secrétaire générale travaille avec une vacataire et son train de vie n'est vraiment pas extraordinaire.

Pouvez-vous nous indiquer ce que la loi de 2006 change concernant les élections municipales ? Ces avancées ont-elles été difficiles à obtenir ou pas ?

En 2005, sous le titre « Odyssée Paritaire », l'Observatoire a réalisé des enquêtes sur les municipalités pour savoir combien de femmes se trouvaient dans les exécutifs. Les résultats nous ont sidérés : dans les exécutifs des villes de plus de 50 000 habitants, pas plus de 12 ou 14 % de femmes. Une des recommandations de l'Observatoire a porté sur la parité « par paquet de six ». Mais ce qui serait quand même tout à fait souhaitable, c'est qu'on arrive à une parité stricte, le mille-feuilles intégral. Je l'appelle le mille-feuille, vous l'appellez le *chabada-bada*. Un homme/une femme, un homme/une femme et surtout qu'au moment où l'on vote l'exécutif, on vote en bloc : un homme/une femme, un homme/une femme. C'était une recommandation de l'Observatoire, cela a été voté effectivement en janvier 2006. Mais quand les consignes de Matignon ne vont pas dans le sens de l'Élysée, pour obtenir un résultat c'est tout un travail. Donc j'ai traité avec l'Élysée, Matignon et le ministère de l'Intérieur. En sachant que – si vous vous souvenez de l'historique de la préparation

« Marie-Jo Zimmerman : un engagement dans l'espace de la cause des femmes. Témoignage oral recueilli le 8 novembre 2007. Discutante : Janine Mossuz-Lavau », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 17, mai-août 2012, www.histoire-politique.fr

de la présidentielle –, on avait affaire à Chirac, à Villepin et à Sarkozy. De janvier à septembre 2005, je faisais le tour régulièrement en disant : « Vous avez bien noté qu'il faut faire passer la loi » ; j'allais à Matignon, je disais : « Vous vous souvenez qu'un des points importants, c'est de passer la loi sur les municipales » ; je retournais au ministère de l'Intérieur où on me disait : « Ne te fais pas de soucis Marie-Jo, de toute manière on va rentrer dans les élections présidentielles, cela va être une promesse du Président et dès que le Président sera élu, on va faire voter une loi sur la parité, celle que Villepin est en train de faire n'est pas bonne. » Je leur répondais : « Mieux vaut une assurance que des promesses. » Pendant un an j'ai avancé de cette manière. Au mois de septembre, je découvre qu'on ne commencerait à discuter de la loi qu'aux mois de novembre et de décembre et quand on sait qu'on ne peut pas voter un changement de mode de scrutin à moins d'un an de l'élection, il fallait impérativement qu'elle soit votée en février 2006. Donc j'ai fait un *forcing* extraordinaire pour qu'au moins cette loi passe. Elle est passée.

Dans vos derniers rapports de la Délégation il est écrit que des amendements avaient été rejetés sur la loi de prévention et de répression des violences – des amendements soutenus par Chantal Brunel [députée UMP de Seine-et-Marne] – au motif que le garde des Sceaux estimait que cette question était consensuelle et qu'elle relevait plutôt des circulaires. Cela renvoie à la question de la réforme constitutionnelle dans le rapport Ballardur, il y a à peu près la même formulation : « En même temps que le principe de dignité humaine, celui de la parité entre les hommes et les femmes est considéré comme faisant partie d'un large assentiment de la société. »

Premièrement la Délégation, et c'est son handicap, a effectivement pour obligation de rendre un rapport tous les ans et elle tâche d'intervenir à chaque fois qu'une loi concerne les femmes. Par exemple, dans le projet de loi de finances, je n'intervenais que sur le budget du droit des femmes. Cette année, je ne suis même pas intervenue parce que cela m'agace, mais chaque fois qu'une loi concerne des femmes, je demande à la commission compétente d'être saisie. Mais moi je ne peux pas m'auto-saisir, car la Délégation est vraiment sous une tutelle. Mon souci aujourd'hui, c'est que les questions traitées par la Délégation aux droits des femmes sont des questions qui sont réglées dans toutes les autres commissions. Donc pourquoi on ne transformerait pas la Délégation en commission ? Entre 2002 et 2004, j'ai dû vraiment me battre pour que la Délégation ne disparaisse pas : la ministre chargée de la Parité partait du principe qu'il y avait un ministre et donc que la Délégation n'avait plus lieu d'être. Aujourd'hui je suis très contente de m'être battue parce qu'un ministère peut être éphémère.

Deuxième chose, j'ai vu cette phrase comme vous, effectivement c'est une de mes préoccupations car j'ai très peur de ce genre de propos que je vois dans les conclusions de la commission Ballardur. C'est un argument fallacieux.

« Marie-Jo Zimmerman : un engagement dans l'espace de la cause des femmes. Témoignage oral recueilli le 8 novembre 2007. Discutante : Janine Mossuz-Lavau », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 17, mai-août 2012, www.histoire-politique.fr

Vous dites que vous n'étiez pas féministe et que vous l'êtes devenue. Vous avez vécu, affronté ce sexisme, ce mépris, cette négation qui a l'air d'être, hélas, une des composantes constantes dans la vie politique en France. De votre point de vue de quoi sont faites cette peur et cette haine, qui constituent les bases de la misogynie et du sexisme ? Deuxième question par rapport à l'Observatoire et la Délégation : actuellement dans cette parité de façade de la constitution de ce gouvernement, est-elle une volonté politique de réaliser une réelle parité en France ?

Première question sur la haine et la peur des femmes. Je ne parlerais pas de haine, je pense que le mot « peur » est beaucoup plus réel. J'ai mis du temps à le croire mais je pense vraiment qu'une femme a un autre rapport au pouvoir, un autre rapport à l'exercice du mandat politique. Les hommes ont peur qu'à un moment donné, si les femmes intègrent trop le cercle politique, il y ait une autre façon de faire de la politique. Je crois que les femmes ont également une volonté de persuasion qui est peut-être plus forte et une volonté de persuasion avec simplement des paroles, des armes infatigables de combat, alors qu'un homme fonctionne beaucoup plus par réseaux, par relations. Une des difficultés des femmes, c'est qu'elles n'ont pas constitué de réseau et les hommes ont peur de la présence trop importante des femmes dans la sphère politique : ils sont un petit peu déboussolés par notre façon de faire de la politique. Je reste convaincue qu'une femme sait s'arrêter en politique. Une femme sent le moment où il faut qu'elle arrête. Un homme non. Une femme peut très bien dire à 65 ou à 60 ans je m'arrête parce que j'ai envie d'avoir une autre vie, parce qu'une vie en politique n'est pas une vie facile et je le dis : ce n'est pas facile de faire de la politique, femme ou homme.

Un dernier mot avec une promesse de ma part, c'est que, comme je l'ai dit tout à l'heure, même si ne je suis plus à la Délégation, même si je ne suis plus à l'Observatoire, j'ai acquis la conviction de la nécessité de se battre pour les femmes en général, c'est un engagement que je prends devant vous.

Pour citer cet article : « Marie-Jo Zimmerman : un engagement dans l'espace de la cause des femmes. Témoignage oral recueilli le 8 novembre 2007. Discutante : Janine Mossuz-Lavau », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 17, mai-août 2012, www.histoire-politique.fr